

SCANNERS MONSTRUEUX, BUDGET ILLIMITÉ

APRÈS LE DÉPLOIEMENT SUR LE VECTEUR PORTUAIRE (DUNKERQUE, LE HAVRE, SÈTE, JARRY, FORT-DE-FRANCE, SAINT-NAZAIRE, MARSEILLE, GENNEVILLIERS), LA DG VEUT DÉSORMAIS ÉTENDRE LES SMBI AU CONTRÔLE ROUTIER.

LA CFDT DOUANE RESTE PLUS QUE DUBITATIVE SUR L'INTÉRÊT DE CES ENGINS DONT L'EFFICACITÉ RESTE À DÉMONSTRER. MOINS PUISSANTS QUE LES SMS ET LES SCANNERS FIXES, ILS SONT SURTOUT EXTRÊMEMENT CHRONOPHAGES POUR LES UNITÉS.

LA QUESTION INDEMNITAIRE

Aujourd'hui, la majoration d'ACF est limitée aux seuls agents titulaires du Camari. Pourtant, sans Marchall et sans chauffeur, le SMBI est inopérant.

La CFDT exige une indemnité globale SMBI qui reconnaisse toutes les qualifications indispensables à son fonctionnement et rappelle sa revendication d'harmoniser la prime ! Tous les agents C et B doivent percevoir la même somme !

FORMATION CAMARI ET POIDS LOURD :

La DG doit clarifier les dispositifs de temps et de moyens alloués aux révisions pour les collègues.

Trop d'inégalités d'une unité à l'autre !

La CFDT exige que les agents soient cotés en télétravail avec un ordinateur portable pour réviser.

LA SÉCURITÉ : LA GRANDE OUBLIÉE

La CFDT Douane alerte une nouvelle fois sur les lacunes de la doctrine d'emploi concernant le SMBI routier :

- **Déplacements** : nous demandons des précisions sur les conditions de transport et d'escorte de cette machine, limitée à 80 km/h et cible potentielle pour les organisations criminelles.
- **Sécurité des équipes** : rien n'est prévu pour la brigade d'appui ou l'équipe appelée à accompagner l'équipage SMBI.
- **Antilles** : le déploiement du SMBI sans armes longues alors que la « marée blanche » inonde le territoire ? Un non-sens.

DOCTRINE D'EMPLOI : INCOHÉRENCE EN SÉRIE

Exemple frappant : la DI Nouvelle Aquitaine.

Un garage sécurisé construit à Hendaye... et finalement, on annonce un SMBI itinérant sur toute la DR. Résultat : coûts multipliés, entretien complexe, stockage impossible. La DG parle d'une sortie « 1 ou 2 fois par mois » par unités. Localement, le discours est tout autre... Qui croire ?

En pleine restriction budgétaire, faut-il vraiment investir les derniers deniers disponibles dans un outil coûteux, chronophage et à l'efficacité limitée ?

Et des questions importantes restent en suspens :

- Les agents bénéficieront-ils de longues durées vu les délais de route ?
- Avant tout déploiement, les Documents Topographiques de Référence doivent être mis à jour. Hors de question que la responsabilité retombe sur les chefs d'équipe !

SMBI,
JUIN 2025



LES CONSEILLERS EN RADIO PROTECTION OUBLIÉS

Les CRP sont aujourd'hui la clé du dispositif, il faut renforcer ce réseau.

Pourtant, aucun moyen clair ne leur est donné :

- ordinateurs, temps de travail, télétravail... toujours en attente de consignes claires de la DG. Heureusement localement certaines directions prennent des décisions !
- prime de formateur occasionnel en réflexion selon la DG ! Alors qu'ils assurent déjà les formations.

La CFDT exige une reconnaissance pleine et entière de leur rôle.

SANTÉ ET DROIT DES AGENTS : LA DOUANE NE PEUT RIEN IMPOSER

La Douane exige des agents qu'ils signent une fiche individuelle d'exposition aux risques : Rappelons-le, il n'y a aucune obligation de les signer. Les agents qui refusent l'exposition ne peuvent tout simplement pas être affectés au SMBI et on ne peut rien leur reprocher.

La DG persiste à déployer les SMBI dans la précipitation, sans doctrine de sécurité aboutie, sans reconnaissance indemnitaire juste et sans évaluation sérieuse de leur efficacité.

La CFDT Douane exige des réponses précises, des garanties pour les agents et une véritable concertation avant tout nouvel engagement de moyens.

POUR LA CFDT, LA SÉCURITÉ ET LA SANTÉ DES AGENTS NE SONT PAS NÉGOCIABLES !

